

signature et la ratification se fassent au plus tard à la fin de 2002 ou à la date limite que nous aurons convenue ici.

De la même façon dont nous appuyons et partageons tous les bienfaits de la démocratie, nous devons nous unir pour renforcer le système interaméricain des droits de la personne, comme le recommande le *Plan d'action* que nous sommes en train d'approuver. Pour ce faire, il faut qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui se tiendra à San José, nous adoptions les propositions visant à renforcer ce système et à l'adapter aux nouvelles réalités, pour qu'il devienne la « pierre angulaire » du nouvel ordre que nous sommes en train d'instaurer.

Parmi les principales propositions, le Costa Rica presse les États membres qui n'ont toujours pas ratifié la Convention américaine, ainsi que ses protocoles et instruments connexes, de le faire et d'accepter la juridiction contentieuse de la Cour. Cela empêchera le système de permettre des voies différentes pour le règlement des différends, selon l'État dont il s'agit, situation qui ne peut ni ne doit se maintenir.

Une seconde étape consiste à faire en sorte que, progressivement, la Cour et la Commission deviennent permanentes et à modifier la relation entre ces instances. Cette dernière doit être fluide, constante et articulée, sans dédoublement de processus. Sinon la Cour devra répéter les démarches déjà effectuées devant la Commission.

Nous proposons d'inclure également, au sein de l'OEA, un modèle de suivi des sentences prononcées par le système, ce qui servira à établir un lien entre les mécanismes des droits de la personne et les organes politiques de l'OEA. Il est fondamental, par ailleurs, de permettre un accès direct de l'individu au système qui, dans son évolution naturelle, doit s'ouvrir au dénonciateur et à la victime, qui auront ainsi la possibilité d'une défense autonome de leurs droits.

L'ordre que nous souhaitons instaurer nécessite une contrepartie. C'est l'intégration économique qui se traduira par un plus grand nombre de possibilités pour les familles à faible revenu et pour les pays en développement. Cet aspect a été extraordinairement profitable pour la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), marché de 800 millions d'habitants. Un rêve qui est de plus en plus proche de la réalité.

Le Costa Rica, qui prêche le libre-échange par l'exemple, soutient avec force la prompte entrée en vigueur de la ZLEA. Nous devons à nos relations économiques avec des pays de l'hémisphère 73 % de nos exportations et 79 % de nos importations ainsi que 94 % des investissements étrangers directs dont nous bénéficions.

C'est donc avec conviction que nous participons au processus de la ZLEA, convaincus que l'option juste est l'ouverture, surtout lorsqu'on dispose d'un petit marché qui offre peu d'occasions de croissance à un rythme qui tient le pas avec nos aspirations en matière de développement humain. Ainsi, nous travaillons avec acharnement, exerçant un leadership qui n'a pas de rapport avec l'importance de notre économie, pour établir des accords de libre-échange avec des économies fortes et dynamiques du continent, ce qui, non seulement nous prépare à la ZLEA, mais contribue également à la consolidation de l'intégration hémisphérique.